

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

Diestone SR

Règlement (EU) n° 2020/878

Fiche signalétique du 18/4/2024, révision 9

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: Diestone SR
Code de la fds : P28294
UFI: G36R-5HGQ-EM2P-739U

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Nettoyant
Utilisation industrielle

Usages déconseillés :

Aucune utilisation déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricants :

Socomore SASU
Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France
Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 50 26
Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

Distributeurs :

Socomore SASU
Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France
Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 50 26
Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

techdirsocomore@socomore.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59
International : CHEMTEL +1-813-248-0585.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- ⚠ Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.
- ⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.
- ⚠ Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.
- ⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- ⚠ Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) Diestone SR

 Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.

P331 NE PAS faire vomir.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur CO2 pour l'extinction.

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Dispositions spéciales:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient

HYDROCARBURES, C10, AROMATIQUES, <1% NAPHTALÈNE

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle; L-lactate d'éthyle; (S)-lactate d'éthyle

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration $\geq 0.1\%$

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

Diestone SR

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 70% - < 80%	HYDROCARBURES, C10, AROMATIQUES, <1% NAPHTALÈNE	EC: 918-811-1 REACH No.: 01- 2119463583 -34	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 ◆ 3.8/3 STOT SE 3 H336 ◆ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 EUH066
>= 20% - < 25%	(S)-2- hydroxypropionate d'éthyle; L-lactate d'éthyle; (S)-lactate d'éthyle	Numéro 607-129-00-7 Index: CAS: 687-47-8 EC: 211-694-1 REACH No.: 01- 2119516234 -49	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ◆ 3.8/3 STOT SE 3 H335 ◆ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318
>= 3% - < 5%	1,2,4-triméthylbenzène	Numéro 601-043-00-3 Index: CAS: 95-63-6 EC: 202-436-9	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ◆ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 ◆ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ◆ 3.8/3 STOT SE 3 H335 ◆ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ◆ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 ◆ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Inhalation (Vapeurs) 11 mg/l
>= 0.3% - < 0.5%	naphtalène	Numéro 601-052-00-2 Index: CAS: 91-20-3 EC: 202-049-5	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 2.7/2 Flam. Sol. 2 H228 ◆ 3.6/2 Carc. 2 H351 ◆ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1. ◆ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1. ◆ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 500 mg/kg pc

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) Diestone SR

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur CO2 pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les contenants non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) Diestone SR

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Utiliser le système de ventilation localisé.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils sur l'hygiène au travail en général :

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Éviter les émissions de vapeurs.

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Stocker à température ambiante. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

HYDROCARBURES, C10, AROMATIQUES, <1% NAPHTALÈNE

- Type OEL: National - TWA: 100 mg/m³, 17 ppm - Remarques: ExxonMobil

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle; L-lactate d'éthyle; (S)-lactate d'éthyle - CAS: 687-47-8

- Type OEL: National - TWA(8h): 25 mg/m³ - STEL(15min (Miw)): 49 mg/m³ -

Remarques: Finland

1,2,4-triméthylbenzène - CAS: 95-63-6

- Type OEL: UE - TWA(8h): 100 mg/m³, 20 ppm

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - Remarques: A4 - CNS impair, hematologic eff

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) Diestone SR

- Type OEL: National - TWA: 100 mg/m³ - STEL: 170 mg/m³ - Remarques: Poland
- Type OEL: National - TWA(8h): 100 mg/m³, 20 ppm - Remarques: Ireland (NAOSH, 5/2001)

naphtalène - CAS: 91-20-3

- Type OEL: National - TWA(8h): 50 mg/m³, 10 ppm - Remarques: INRS, France
- Type OEL: UE - TWA(8h): 50 mg/m³, 10 ppm
- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 52 mg/m³, 10 ppm - Remarques: Skin, A3 - URT irr, cataracts, hemolytic anemia
- Type OEL: National - TWA(8h): 50 mg/m³, 10 ppm - Remarques: Ireland OELs

Valeurs limites d'exposition DNEL

HYDROCARBURES, C10, AROMATIQUES, <1% NAPHTALÈNE

Travailleur industriel: 12.5 mg/kg p.c./jour - Consommateur: 7.5 mg/kg p.c./jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 151 mg/m³ - Consommateur: 32 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 7.5 mg/kg p.c./jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 2.31 mg/m³ - Consommateur: 0.69 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 25.6 mg/kg p.c./jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 160.23 mg/m³ - Consommateur: 143.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 384 mg/m³ - Consommateur: 226 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle; L-lactate d'éthyle; (S)-lactate d'éthyle - CAS: 687-47-8

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - Valeur: 0.4 mg/l

Cible: Eau douce - Valeur: 0.32 mg/l

Cible: Eau marine - Valeur: 0.032 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 1.66 mg/kg dw

Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 0.166 mg/kg dw

Cible: Sol - Valeur: 0.145 mg/kg dw

Indicateurs Biologiques d'Exposition

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Ci-dessous, les exemples d'EPI à utiliser.

Protection des yeux:

Lunettes intégrales (NF EN166)

Écran facial. (EN166)

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) Diestone SR

Vêtements de protection pour les agents chimiques. (type 3 - NF EN14605)

Vêtements de protection pour les agents chimiques. (type 6 - NF EN13034)

Protection des mains:

Gants adaptés de type : NF EN374

PVA (alcool polyvinylique).

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Masque avec filtre « A1 », couleur marron (NF EN14387)

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

Conditions particulières pouvant affecter l'exposition des travailleurs :

Aucune

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	clair	--	--
Odeur:	N.A.	--	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas Pertinent	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Inflammabilité:	Flam. Liq. 3, H226	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	0.6-11.4%	--	--
Point éclair (°C):	> 55 °C - <= 60 °C	EN ISO 2719	--
Température d'auto-inflammabilité :	337 °C	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	N.A.	--	--
Viscosité cinématique:	<= 14 mm2/	--	--

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

Diestone SR

	sec (40 °C)		
Hydrosolubilité:	N.A.	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	< 1 kPa (20°C)	--	--
Densité et/ou densité relative:	< 1	--	--
Densité de vapeur relative:	> 1	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
Propriétés explosives:	yes	--	Peut former un mélange explosif avec l'air. (ethyl l-lactate)
Viscosité:	< 7 mm ² /s (40°C)	--	--

Composés Organiques Volatils - COV = 100 %

Composés Organiques Volatils - COV = 910 g/l

N.A. = non disponible

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
Diestone SR**

Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

Informations toxicologiques sur le produit :

Diestone SR

Toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H335;STOT SE 3 H336

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Le produit est classé: Asp. Tox. 1 H304

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

HYDROCARBURES, C10, AROMATIQUES, <1% NAPHTALÈNE

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg - Source: OECD 402

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 2 mg/l

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 4688 mg/m³ - Durée: 4h -

Source: OECD 403

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle; L-lactate d'éthyle; (S)-lactate d'éthyle - CAS: 687-47-8

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5400 mg/l - Durée: 4h - Source: OECD 403

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
Diestone SR**

- Remarques: Atmosphère de test: poussières/brouillard / Test atmosphere: dust/mist

Test: NOAEL - Espèces: Rat = 3619 mg/kg pc

1,2,4-triméthylbenzène - CAS: 95-63-6

Toxicité aiguë

ETA - Inhalation (Vapeurs) 11 mg/l

naphtalène - CAS: 91-20-3

Toxicité aiguë

ETA - Orale 500 mg/kg pc

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 0.4 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 533 mg/kg

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

Autres informations toxicologiques :

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle; L-lactate d'éthyle; (S)-lactate d'éthyle

Contact avec les yeux :

Lésions oculaires graves

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Irritant pour les voies respiratoires

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Diestone SR

Le produit est classé: Aquatic Chronic 2 - H411

HYDROCARBURES, C10, AROMATIQUES, <1% NAPHTALÈNE

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EL50 - Espèces: Crustacés ≥ 3 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EL50 - Espèces: Crustacés ≤ 10 mg/kg/d - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: LL50 - Espèces: Poissons ≥ 2 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss

Point final: LL50 - Espèces: Poissons < 5 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss

Point final: NOELR - Espèces: Algues = 2.5 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchnerella subcapitata

Point final: EL50 - Espèces: Algues = 11 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchnerella subcapitata

Point final: EC50 - Espèces: sludge ≥ 1 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: EC50 - Espèces: sludge ≤ 3 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle; L-lactate d'éthyle; (S)-lactate d'éthyle - CAS: 687-47-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
Diestone SR**

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 10 mg/l - Durée h: 70 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 3500 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Raphidocelis subcapitata, OECD 201

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 32 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pimephales promelas

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 320 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Danio rerio ; OECD 203

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: EC50 - Espèces: Invertébrés aquatiques = 683 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna ; OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

HYDROCARBURES, C10, AROMATIQUES, <1% NAPHTALÈNE

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 28 jours - %: 49.6%

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle; L-lactate d'éthyle; (S)-lactate d'éthyle - CAS: 687-47-8

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

naphtalène - CAS: 91-20-3

Biodégradabilité: Taux de biodégradabilité - Durée: 28 jours - %: 50

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HYDROCARBURES, C10, AROMATIQUES, <1% NAPHTALÈNE

Log Kow 2.8 - 6.5

BCF 99 - 5780

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle; L-lactate d'éthyle; (S)-lactate d'éthyle - CAS: 687-47-8

Log Pow 0.31

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

14 06 03* autres solvants et mélanges de solvants

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR-UN Number:

1993

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) Diestone SR

IATA-UN Number: 1993

IMDG-UN Number: 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (hydrocarbures, c10, aromatiques, <1% naphthalène, (s)-2-hydroxypropionate d'éthyle; l-lactate d'éthyle; (s)-lactate d'éthyle)

IATA-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (hydrocarbures, c10, aromatiques, <1% naphthalène, (s)-2-hydroxypropionate d'éthyle; l-lactate d'éthyle; (s)-lactate d'éthyle)

IMDG-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (hydrocarbures, c10, aromatiques, <1% naphthalène, (s)-2-hydroxypropionate d'éthyle; l-lactate d'éthyle; (s)-lactate d'éthyle)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 3

ADR - Numéro d'identification du danger : 30

IATA-Class: 3

IATA-Label: 3

IMDG-Class: 3

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: III

IATA-Packing group: III

IMDG-Packing group: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Oui

IMDG-Marine pollutant: Oui

Most important toxic component: HYDROCARBURES, C10, AROMATIQUES, <1% NAPHTALÈNE

IMDG-EmS: F-E , S-E

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: -

ADR-S.P.: 274 601

ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (D/E)

IATA-Passenger Aircraft: 355

IATA-Subsidiary hazards: -

IATA-Cargo Aircraft: 366

IATA-S.P.: A3

IATA-ERG: 3L

IMDG-Subsidiary hazards: -

IMDG-Stowage and handling: Category A

IMDG-Segregation: -

Q.L.: 5L

Q.E.: E1

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) Diestone SR

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Listé ou en conformité avec les inventaires internationaux suivants :

TSCA - Toxic Substances Control Act

Canada (DSL): Toutes les substances de ce produit sont sur la DSL.

KECI - Koreal Existing Chemical Inventory

Japan (ENCS) - Japanese Existing and New Chemical Substances Inventory

NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals

PICCS - Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances

TCSI - Taiwan Chemical Substance Inventory

La/les substance(s) suivantes dans ce produit a/ont une identification par numéro CAS soit dans des pays non concernés par le règlement REACH soit dans des réglementations non encore mises à jour pour prendre en compte la nouvelle convention d'appellation des solvants hydrocarbonés :

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) Diestone SR

HYDROCARBONS, C10, AROMATICS, <1% NAPHTALENE (CAS: 64742-94-5)

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

Diestone SR

hydrocarbures aromatiques >= 30%

Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

N.A.

N.A.

Maladies professionnelles:

Le cas échéant se référer aux tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français.

N.A.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés exposés (Arrêté du 2 mai 2012 pris en application du décret 2012-135 du 31 janvier 2012)

ICPE:

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées. (Version 33.1 (mars 2014).

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

1999/13/CE (Directive COV)

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P5c, E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16 — Autres informations

N.A.: Not Applicable or Not Available / Non applicable ou non disponible

Texte des phrases cités à la section 3:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) Diestone SR

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H332 Nocif par inhalation.
 H228 Matière solide inflammable.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Flam. Sol. 2	2.7/2	Matière solide inflammable, Catégorie 2
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Carc. 2	3.6/2	Cancérogénicité, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) Diestone SR

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- RUBRIQUE 2 — Identification des dangers
- RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants
- RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12 — Informations écologiques
- RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation
- RUBRIQUE 16 — Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Important confidentialité : le présent document contient des informations confidentielles appartenant à la Société SOCOMORE. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la diffusion, republication ou retransmission de ce document, en totalité ou partie, ne doit être limitée qu'à des personnes clairement identifiées, soit parce qu'elles sont utilisatrices du produit, soit à des fins d'information HSE. Toute diffusion de ce document en dehors de ce cadre sans notre consentement écrit est formellement interdite.

Socomore recommande fortement à chaque destinataire de cette fiche de données de sécurité de la lire attentivement et de consulter, si cela est nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) Diestone SR

de comprendre les informations qu'elle contient, notamment les éventuels dangers associés à ce produit. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur.

Ces informations sont considérées comme correctes, mais elles ne sont pas exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles de la substance ou du mélange. Elles sont applicables aux précautions de sécurité appropriées pour le produit.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
STOT SE:	May cause drowsiness or dizziness
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
Diestone SR

WGK: heures pas jour. (Standard ACGIH)
Classe allemande de danger pour l'eau.